



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2017 A 18 HEURES 30  
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 12.04.2017  
Désignation du secrétaire de séance : Pierre AUBOIS**

**1. Cession de la balayuse SCHMIDT**

***Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI***

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la cession de la balayuse SCHMIDT de 2009 (moteur HS) à la Société EUROPE SERVICE pour un montant de 2 000 euros, et autorisé Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à la sortie de l'actif de la commune.

**2. Intégration de la CCPAL et de COTELUB dans les statuts  
du Parc Naturel Régional du Luberon**

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la CCAPL et de COTELUB au syndicat mixte du PNRL.

**3. Recensement de la population 2018**

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents chargés du recensement général de la population, qui aura lieu en janvier et février 2018.

**4. Création d'une régie municipale pour l'encaissement des  
prestations assurées par le Château de la Tour d'Aigues**

***Rapporteur : Madame Mariane DOMEIZEL***

Comme suite au transfert de la gestion du Château à la commune de la Tour d'Aigues, Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création d'une régie municipale chargée de l'encaissement

des produits liés aux prestations réalisées par le Château (entrées, visites, ateliers,...) et la fixation des tarifs proposés.

**5. Achat et revente caveau n° 427/A au cimetière communal**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le rachat par la commune de la concession et du caveau n° 427/A dont Monsieur DUTHOIT est propriétaire dans le cimetière communal.

**6. Modification du tableau théorique des effectifs – création poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet**

*Rapporteur : Madame DUMONTIER*

Afin d'assurer l'éveil musical en milieu scolaire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet (8 à 9 heures par semaine)

**7. Modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (ajout de la compétence optionnelle Eclairage public).

**8. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'année scolaire 2016-2017**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour l'année scolaire 2016-2017, d'un montant par élève de 364.12 €, soit 4 369.44 € pour 12 élèves scolarisés dans cet établissement.

**9. Décisions modificatives au budget primitif 2017  
budget principal et budgets annexes**

*Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI*

Le conseil municipal a adopté, avec 22 voix pour – 2 voix contre (MME REYNAUD – M REYNIER) et 2 abstentions (M. OLIVE JH et Mme PYRAUT) les modifications suivantes pour les crédits ouverts au budget primitif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES OU REDUCTIONS DE CREDITS	CREDITS SUPPLEMENTAIRES OU REDUCTIONS DE CREDITS
	CHAP 65 COMPTE 65548 – Contributions aux organismes de regroup.	- 8000.00 €	
	COMPTE 62876 remboursement de frais au GFP de rattachement	PART FIXE ET VARIABLE ADS 8 000.00 € DEPENSES	
	COMPTE 6574 subventions aux associations		20 000.00 € DEPENSES
	CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES	- 20 000.00 € DEPENSES	
	COMPTE 775 CESSION IMMOB	- 1000.00€ RECETTES	
	COMPTE 7067 Redevances services périscolaires		+ 1 000.00 € RECETTES

BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT	VIREMENTS DE CREDITS Opération budgétaire	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	REDUCTIONS CREDITS CREDITS SUPPLEMENTAIRES
	OPFI Compte 001 excédents d'investissement reporté	176 211.73 € RECETTES	
	OPFI Compte 1641 Emprunt		- 176 211.73 € DEPENSES
	OP PATRIMONIALES COMPTE 041	4000.00 € RECETTES	
	OP 99983 VOIRIE		+ 4 000.00 € DEPENSES

BUDGET ANNEXE QUARTIER LE PARC – SECTION FONCTIONNEMENT	VIREMENTS DE CREDITS		
	COMPTE 603-042 variation de stocks	- 236 611.11 € RECETTES	COMPTE 7785-042 + 263 611.11 € RECETTES

**10. Engagement partenarial Commune de la Tour d'Aigues /  
Centre des Finances Publiques de PERTUIS**

*Rapporteur : Monsieur Albert GAGGIOLI*

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes publics, le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune, à signer avec le Centre des Finances publiques de Pertuis, comptable de la commune, un

partenariat définissant les engagements réciproques des parties et les objectifs à atteindre en termes de gestion publique locale.

**11. Admission en non-valeur créance  
occupation du domaine public**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'annuler la créance due au titre de la redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de 320.00 € par le Café ZILIA, à la suite de la cessation de l'activité de cet établissement, et donc en l'absence d'occupation effective du domaine public.

**12. Acquisition bâtiment pour le Centre Technique municipal**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le lot B de la parcelle cadastrée section G n° 1765 sise chemin du Tour du Revol pour un montant de 320 000 euros (conforme à l'évaluation du service du Domaine) pour reloger rapidement le centre technique municipal et ainsi libérer les locaux de l'impasse des Aires afin de pouvoir engager prochainement l'opération de requalification du quartier éponyme, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

**13. Demandes de subventions auprès des partenaires publics  
pour les dossiers d'investissement de la commune**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière des partenaires publics ou privés pour mener à bien les projets communaux. Entre autres, il autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité pour la tranche n° 1 du projet de requalification du quartier des Aires (tranche n° 1 comprenant acquisition d'un entrepôt pour le Service Technique Municipal, travaux de démolition du bâti existant et de voirie, études de maîtrise d'œuvres diverses).

**14. Avenant n° 2 à la convention pour l'instruction des  
autorisations d'urbanisme entre la commune et COTELUB**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la COTELUB un avenant n° 2 à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, relative à la procédure d'archivage des dossiers.

**15. Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « développement économique » entre la commune de La Tour d'Aigues et COTELUB**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la COTELUB la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « développement économique »

**16. Modification des tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente du Pays d'Aigues**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de modifier les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente qui sont en vigueur depuis 2010, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**17. Garantie de loyer pour l'association AGIR**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'octroyer au collectif AGIR (Aix-en-Provence) la garantie du loyer d'un logement relais pour l'accueil temporaire d'une famille de réfugiés Ce logement est situé dans le centre ancien (rue des Grands Fours) de type T 2 (45 m<sup>2</sup>) et le loyer mensuel est de 490 euros + charges.

**18. Instauration du permis de démolir sur le territoire de la commune de La Tour d'Aigues**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme REYNAUD Anne-Marie) a décidé d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal de La Tour d'Aigues un permis de démolir obligatoire, selon les articles R421-27 et R421-8 (annexe n° 9) du Code de l'Urbanisme.

Jean-François LOVISOLO, Maire